



ADMQ

Association des
directeurs municipaux
du Québec

Présenté par

Fonds

d'assurance
des municipalités
du Québec

Une division de la
Fédération québécoise des municipalités



Guide
préliminaire

Mise à jour :
26 février 2024

Congrès ADMQ
Impliqué

12, 13 et 14 juin 2024

MERCREDI 12 JUIN - Accueil et inscription 8 h à 18 h			
AM	Salle 302AB		
9h à 11h	Formation précongrès*	Quel est le verdict ?	Tremblay Bois, avocats
Espace relève/nouveaux membres 11 h à 12 h			
PM			
13h45 à 15h (75 min)	Une administration municipale tournée vers le citoyen - Demandes et rétroactions citoyennes et transparence des communications sur le site Web Commission municipale du Québec	Le zonage incitatif : Nouveau pouvoir aux municipalités Prévost Fortin D'Aoust Avocats	Gestion de l'incompétence : Quoi faire ou ne pas faire ? FQM, service en ressources humaines et relations du travail
15h15 à 16h30 (75 min)	Nouveaux facteurs de stress au travail : comment s'adapter ? SISD Inc.	Loi sur la sécurité incendie - Connaître les nouveautés législatives encadrant la révision du schéma de couvertures de risques Fonds d'assurance des municipalités du Québec	L'encadrement des chiens dangereux : où en sommes-nous presque 5 ans plus tard ? Tremblay Bois, avocats
13h45 à 16h30 (2h30)	Les secrets de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels enfin révélés Bélanger Sauvé	Droits et libertés, de l'embauche aux décisions quotidiennes des gestionnaires municipaux Morency Société d'avocats	La gestion contractuelle pour les aguerris Lavery
Cocktail des exposants 16h30 à 18h15		présenté par Hydro-Québec	

Banquet d'ouverture

présenté par



Spectacle de
P-A Méthot
18h15 à 22h



présenté par



JEUDI 13 JUIN						
Déjeuner 7 h 30 à 8 h 30 présenté par Énergir		AGA 8 h à 8 h 30		Présentation Tableau de bord en gestion municipale 8h30 à 9h15		
AM						
9h30 à 11h (90 min)	Le règlement de régie interne : un outil indispensable au bon déroulement de vos séances publiques Bélanger Sauvé	Infractions et non-conformités à la réglementation : comment agir efficacement ? Cain Lamarre	Harcèlement envers les élus et les employés municipaux : comment réagir Tremblay Bois, avocats	Devenez un gestionnaire stratégique et influent grâce au leadership mobilisateur Alliance ressources humaines inc.	L'interopérabilité en mesure d'urgence, c'est quoi ? Sécurité civile Landry Inc	La diversité des pouvoirs mentionnés à la Loi sur les compétences municipales Morency Société d'avocats
Cocktail des partenaires 11 h à 12 h				présenté par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec		
Dîner des membres 12 h à 13 h 30				présenté par Bélanger Sauvé		
PM						
13h45 à 15h (75 min)	Ce n'est pas parce que c'est écrit que c'est vrai : la vérification des déclarations d'exonération des droits de mutation Bélanger Sauvé	Pouvoirs en cas d'urgence Lavery	L'impartition des ressources humaines dans les petites municipalités : une utopie ou une option envisageable Michel Larouche, Consultant RH Inc.	La vidange des fosses septiques : Ce que la municipalité peut faire ou non dans l'exercice de son pouvoir ? Cain Lamarre	Comment une municipalité peut récupérer 100 % de la TVQ ? Ethier Avocats	Les aspects particuliers de la Loi sur l'expropriation et, plus particulièrement, certaines dispositions intégrées à cette par le projet de loi 22 en lien avec les règles de fixation de l'indemnité à verser au propriétaire exproprié Dunton Rainville
15h15 à 16h30 (75 min)	Communiquer la gestion du changement au sein d'une équipe municipale Fernandez relations publiques	Les camps de jour et l'intégration des enfants avec des besoins particuliers : les obligations et les solutions des municipalités	La responsabilité criminelle et pénale des organisations municipales FQM SST	Fiducie d'utilité sociale : vers un modèle innovant au service de la population Therrien Couture Joli-Cœur	Augmentez votre productivité grâce à l'IA Mirego	Détails à venir

VENDREDI 14 JUIN

Déjeuner 7h30 à 8h30	
AM	Salle 400
8h à 9h30 (1h30)	Quiz juridique pour les DG : testez vos connaissances ! Morency
9h45 à 11h30 (1h45)	Revue de la jurisprudence de la dernière année Lavery



Horaires des visites :

Mercredi 12 juin de 12 h à 18 h 15
et jeudi de 8 h à 12 h

Aire de restauration : 12 h à 14 h

*Coût 45 \$. Places limitées.

Mercredi 12 juin

Formation précongrès
Coût : 45 \$. Places limitées

Mercredi 12 juin 9 h à 11 h

Quel est le verdict ?

L'environnement dans lequel vivent les organismes municipaux abonde de règles juridiques. Plusieurs règles sont bien connues, mais une fois « sur le terrain », comment il faut les interpréter et surtout, les mettre en application ?

Dans cette formation, présentée sous forme de « mini procès », les participants se verront d'abord présenter, selon différents thèmes, des mises en situation susceptibles de se produire dans leur municipalité (des cas pratiques inspirés de « faits vécus »).

Par la suite, seront présentés, sous forme de « plaidoirie », les arguments de l'avocat du demandeur (exemple : citoyen). Ce dernier présentera les raisons pour lesquelles la décision prise par la municipalité devrait être annulée, les raisons pour lesquelles un membre du conseil ne devrait plus y siéger, les raisons pour lesquelles la Municipalité devrait indemniser le citoyen, etc. L'avocat de la municipalité fera par la suite valoir son point de vue et répondra aux arguments du demandeur.

Une fois les points de vue exprimés, le « verdict » tombera : qu'en est-il de la validité de la décision prise par la municipalité compte tenu des règles juridiques applicables ? Qu'est-ce qui a été bien fait et qu'est-ce qui aurait pu être amélioré ? Quelles sont ou auraient pu être les conséquences pour la municipalité ?

Il s'agira d'une formule active où des règles de droit précises seront appliquées aux faits, dans un cadre se voulant pratique et dynamique.

4 situations seront présentées et débattues. Elles porteront sur les thèmes suivants :

1. Éthique (élus)
2. Octroi de contrat
3. L'application de la réglementation d'urbanisme
4. Notre promoteur et ses bonnes idées !



M^e Caroline Pelchat
Avocate



M^e Mireille Lemay
Avocate



M^e Marc-André Beaudoin
Avocat

Procédure d'inscription

Cette formation aura lieu au Centre des congrès de Québec pour seulement 45 \$.

Vous pourrez procéder à votre inscription à même le formulaire d'inscription. Pour ce faire, vous devrez sélectionner « Congressiste | Formation précongrès ». L'inscription doit obligatoirement être faite en même temps que votre inscription au congrès.

Faites vite, les places sont limitées !

TREMBLAY BOIS
AVOCATS

Mercredi 12 juin

Mercredi 12 juin 13 h 45 à 15 h (75 minutes)

Une administration municipale tournée vers le citoyen—Demandes et rétroactions citoyennes et transparence des communications sur le site Web

Sous l'angle de la communication avec les citoyens, présentation portant sur les constats des audits réalisés par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec portant sur la gestion des demandes et rétroactions des citoyens et sur l'information à diffuser sur le site Web des municipalités.



Alfred Alexandre Yameogo, CPA
Directeur en audit de performance



Julie Millotte M.A.P.,
chargée de projet en audit



Eve Joseph
Chargée de projet en audit



Mercredi 12 juin 13 h 45 à 15 h (75 minutes)

Le zonage incitatif: Nouveau pouvoir aux municipalités

Quels sont les limites et les nouvelles possibilités accordées aux municipalités par la sanction du PL16 entourant le pouvoir le zonage incitatif? Cette formation permettra de comprendre le fonctionnement pour s'en prévaloir ainsi que des notions relatives à la rédaction d'un tel règlement.



M^e Axel Fournier
Avocat



Mercredi 12 juin 13 h 45 à 15 h (75 minutes)

Gestion de l'incompétence: Quoi faire ou ne pas faire?

Plus souvent qu'autrement, il est difficile de gérer un employé incompétent. Il s'agit d'un sujet plutôt délicat à aborder lorsque de telles situations se présentent. Cet atelier vous permettra, en tant que directeur général, de mieux comprendre les règles applicables en la matière afin d'y faire face.



M^e Cassandra Nadeau
Avocate



M^e Sarah-Ann Dubé
Avocate



Mercredi 12 juin

Mercredi 12 juin 13 h 45 à 16 h 30 (2 h 30)

Les secrets de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels enfin révélés

Les organismes publics détiennent une quantité impressionnante de documents qui sont visés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, communément appelée « Loi sur l'accès ». Cette formation vise à faire un résumé du cadre général de la Loi, noter la distinction entre les principes qui y sont contenus, soit l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels, proposer une procédure applicable lors de la réception d'une demande d'accès et soulever les nouvelles obligations découlant de l'entrée en vigueur de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25).



M^e Andrée-Ann Pitt
Avocate



M^e Denis Beaupré
Avocat

BÉLANGERSAUVÉ
AVOCATS

Mercredi 12 juin 13 h 45 à 16 h 30 (2 h 30)

Droits et libertés, de l'embauche aux décisions quotidiennes des gestionnaires municipaux

La Charte canadienne ainsi que la Charte québécoise des droits et libertés apportent inévitablement un lot d'impacts importants dans le quotidien de la gestion des municipalités à l'heure où, notamment, de nombreux citoyens soulèvent des enjeux de droits fondamentaux. Nous y aborderons les diverses décisions quotidiennes que les gestionnaires ont à prendre où ces droits peuvent entrer en jeu : droit à l'égalité en matière d'embauche, absence de discrimination dans les services municipaux, la liberté d'expression à la séance du conseil, la neutralité religieuse dans le choix des mesures d'aide à accorder aux citoyens, etc. L'objectif est de vulgariser ces notions et d'outiller les gestionnaires dans leur quotidien.



M^e Maryse
Catellier-Boulianne
Avocate



M^e Nicolas
Déplanche
Avocat

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Mercredi 12 juin 13 h 45 à 16 h 30 (2 h 30)

La gestion contractuelle pour les aguerris

Cette formation s'adresse aux gestionnaires municipaux qui cherchent à approfondir leur expertise en matière de gestion contractuelle sur certains aspects, souvent moins explorés, notamment :

- Les contrats à commandes;
- Les réceptions provisoires et définitives des travaux;
- L'utilisation des garanties de soumission et d'exécution;
- L'hypothèque légale et les quittances;
- La discrimination territoriale.



M^e Pier-Olivier Fradette
Avocat

Lavery

Mercredi 12 juin

Mercredi 12 juin 15 h 15 à 16 h 30 (75 minutes)

Nouveaux facteurs de stress au travail : comment s'adapter ?

Le marché du travail a connu, ces dernières années, plusieurs bouleversements. Cette conférence a pour but de présenter les nouveaux facteurs de stress associés au mode de travail hybride et au télétravail. Elle vise à donner aux participants des stratégies concrètes pour adapter le milieu de travail afin de réduire la présence de ces facteurs de stress et ainsi, prévenir la santé mentale des équipes.



M^{me} Annie Lebeau
Conseillère en ressources humaines agréée



Mercredi 12 juin 15 h 15 à 16 h 30 (75 minutes)

Loi sur la sécurité incendie - Connaître les nouveautés législatives encadrant la révision du schéma de couvertures de risques

Le projet de loi 14, Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues (L.Q. 2023, c. 20) est entrée en vigueur le 5 octobre 2023. Ce dernier apporte différentes modifications relatives aux schémas de couverture de risques. Cette présentation propose de revoir le processus entourant la révision et l'adoption d'un nouveau schéma, les rôles et responsabilités des parties prenantes ainsi que de préciser la portée de l'exonération de responsabilité.



M^e Olivier Trudel
Avocat et coordonnateur -
Service d'assistance juridique
et de la prévention des sinistres



Mercredi 12 juin 15 h 15 à 16 h 30 (75 minutes)

L'encadrement des chiens dangereux : où en sommes-nous presque 5 ans plus tard ?

Les municipalités ont le devoir d'appliquer le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 1). Cet atelier aura pour but de passer en revue les différentes obligations et défis liés à l'application du Règlement.



M^e Michelle Audet-Turmel
Avocate



M^e Maria Dinu
Avocate



Mercredi 12 juin

Cocktail des exposants

16 h 30 à 18 h 15 • Salon des Fournisseurs municipaux

présenté par



Mercredi 12 juin / 18 h 15 à 22 h

Banquet d'ouverture

présenté par



Spectacle de P-A Méthot

Irrésistiblement attachant et hilarant, P-A Méthot est un raconteur hors pair ! Alors qu'il a vendu plus de 300 000 billets de son premier one-man-show, Plus gros que nature, ce monstre de l'humour possède un style unique, mélangeant habillage stand-up et improvisation. Depuis l'hiver 2019, il parcourt le Québec avec son deuxième one-man-show : Faire le beau. Avec ses mimiques et son charisme, P-A Méthot n'a pas fini de nous séduire !

présenté par



Hommage engagement municipaux

présenté par



CAIN LAMARRE

Les membres ayant cumulé 20, 25, 30 et 35 années au service des citoyens des municipalités recevront durant le banquet une reconnaissance de leur contribution et de leur persévérance.

Jeudi 13 juin

Déjeuner 7 h 30 à 8 h 30

présenté par 

AGA 8 h à 8 h 30

8 h 30 à 9 h 15

Présentation du Tableau de bord en gestion municipale

Jeudi 13 juin 9 h 30 à 11 h (90 minutes)

Le règlement de régie interne : un outil indispensable au bon déroulement de vos séances publiques

Un outil indispensable souvent méconnu et rarement mis à jour, le règlement de régie interne permet à une régie intermunicipale, une MRC et au Conseil municipal de fixer certains paramètres du déroulement des séances publiques, de la période de questions, de la captation d'images ou de sons, etc. La formation se voudrait très concrète avec des exemples de texte, des propositions et des recommandations notamment quant aux périodes de questions.



M^e Annie Chagnon
Avocate



M^e Andrée-Ann Pitt
Avocate

BÉLANGERSAUVÉ
AVOCATS

Jeudi 13 juin 9 h 30 à 11 h (90 minutes)

Infractions et non-conformités à la réglementation : comment agir efficacement ?

Les conférenciers vous informeront sur les bonnes méthodes de gestion des dossiers d'infractions à la réglementation municipale en vue d'atteindre les fins recherchées le plus efficacement possible, en abordant notamment :

1. Les avenues possibles pour la sanction des infractions et le redressement des non-conformités à la réglementation;
2. La marche à suivre et les bonnes pratiques dans la gestion des dossiers d'infractions selon l'objectif poursuivi;
3. Les rôles et responsabilités des divers intervenants dans les dossiers d'infractions



M^e Guillaume Arcand
Avocat



M^e Sarah Cain
Avocate

 **CAIN LAMARRE**

Jeudi 13 juin 9 h 30 à 11 h (90 minutes)

Harcèlement envers les acteurs municipaux : comment réagir

La conférence permettra aux participants d'identifier les différents moyens juridiques à leur disposition pour gérer les situations qui constituent du harcèlement à l'endroit des élus ou officiers municipaux.



M^e Francis Fortin
Avocat



M^e Yves Boudreault
Avocat

TREMBLAY BOIS
AVOCATS

Jeudi 13 juin

Jeudi 13 juin 9 h 30 à 11 h (90 minutes)

Devenez un gestionnaire stratégique et influent grâce au leadership mobilisateur

À tous les jours, en tant que gestionnaire, vous avez à jouer un rôle important auprès de vos équipes. Cependant êtes-vous en mesure de motiver et d'influencer positivement ces dernières ? Comment faire pour être stratégique et efficace, tout en répondant aux besoins de vos équipes ? Grâce au leadership mobilisateur, vous stimulerez l'engagement de vos employés.



M^{me} Gabrielle Bourgeois-Boucher, CRHA, ECH

Jeudi 13 juin 9 h 30 à 11 h (90 minutes)

L'Interopérabilité en mesure d'urgence, c'est quoi ?

Comment s'assurer que l'organisation municipale de sécurité civile soit en mesure de faire face à toute sorte de situations d'exception sachant que la quantité de ressources humaines disponibles dans notre municipalité n'est pas suffisante pour combler toutes les tâches prévues au Plan municipal de sécurité civile ?



M. Jean-Nicolas Landry
Président

Jeudi 13 juin 9 h 30 à 11 h (90 minutes)

La diversité des pouvoirs mentionnés à la Loi sur les compétences municipales

Voilà maintenant plus de 15 ans que la Loi sur les compétences municipales est entrée en vigueur et a abrogé du même coup plus de 400 articles du Code municipal du Québec et 200 articles de la Loi sur les cités et villes. Elle a grandement rajeuni le paysage législatif touchant tant les petites municipalités que les grandes villes. Puisque cette loi est rédigée en termes généraux et doit s'interpréter de façon large et libérale de façon à répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population, il apparaît utile de rappeler certains pouvoirs de cette loi qui sont susceptibles d'être moins connus, même pour un directeur ou une directrice générale d'expérience.



M^e Matthieu Tourangeau
Avocat



M^e Christopher William Dufour Gagné
Avocat



11 h à 12 h • Salon des Fournisseurs municipaux

Cocktail des partenaires

Présenté par

Fonds

d'assurance
des municipalités
du Québec

Une division de la
Fédération québécoise des municipalités

Jeudi 13 juin 12 h à 13 h 30

Dîner des membres

présenté par

BÉLANGERSAUVÉ
— AVOCATS —

Hommage

Cette année encore, l'ADMQ profitera du dîner des membres afin d'honorer plusieurs des membres pour leurs réalisations exceptionnelles, la persévérance dans leur engagement, leur excellence en formation et leur réussite professionnelle.

Certificat de Directeur municipal agréé (DMA)

Prix Mérites ADMQ

Prix Relève municipale en collaboration avec Desjardins

Prix Excellence en formation

Prix Renée-Vaudreuil

Jeudi 13 juin

Jeudi 13 juin 13 h 45 à 15 h (75 minutes)

Ce n'est pas parce que c'est écrit que c'est vrai : la vérification des déclarations d'exonération des droits de mutation

Les actes de transfert immobiliers comportent régulièrement des exonérations portant sur les droits de mutation. Cette formation vise à expliquer comment analyser les exonérations les plus courantes et à identifier les vérifications pouvant être effectuées et les documents pouvant être exigés avant de reconnaître la validité d'une exonération ainsi que la procédure exigée par la loi en cas de refus.



M^e Marc Lalonde
Avocat



M^e Annie Chagnon
Avocate

BÉLANGERSAUVÉ
AVOCATS

Jeudi 13 juin 13 h 45 à 15 h (75 minutes)

L'impartition des ressources humaines dans les petites municipalités : une utopie ou une option envisageable

Quelles sont les différentes formes d'impartition des ressources humaines, les options les plus intéressantes pour les directeurs généraux des petites municipalités ? Est-ce que les avantages valent-ils les inconvénients de n'avoir aucune alternative ? Cette conférence permettra d'aborder les éléments suivants :

- 1) La formule d'impartition des ressources humaines qui peut convenir à une municipalité n'est peut-être pas la même pour une autre
- 2) Quels sont les avantages, les inconvénients et les impacts potentiels sur la charge de travail du dg
- 3) Un regroupement de municipalités peut-il convenir à tous



M. Jean-Michel
Larouche

MICHEL
LAROUCHE
CONSULTANTS RH INC.

Jeudi 13 juin 13 h 45 à 15 h (75 minutes)

Pouvoirs en cas d'urgence

Généralement, on s'intéresse aux divers pouvoirs en cas d'urgence que lorsque l'on se trouve dans une telle situation et qu'il peut être impossible de prendre le temps de vérifier ses options. Aussi bien prendre 75 minutes maintenant pour permettre au DG de connaître l'ensemble des pouvoirs accordés par les lois municipales à une municipalité, sa mairesse ou son maire et ses fonctionnaires en cas d'urgence !



M^e Pier-Olivier Fradette
Avocat

Lavery



Jeudi 13 juin

Jeudi 13 juin 13 h 45 à 15 h (75 minutes)

La vidange des fosses septiques : Ce que la municipalité peut faire ou non dans l'exercice de son pouvoir ?

Le but de la présentation est d'informer les municipalités des changements apportés par la décision de la Cour d'appel Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac c. Séguin, 2023 QCCA 950, en lien avec la réglementation municipale sur la vidange de fosses septiques tout en leur présentant des pistes de solutions pour modifier la réglementation, dans le respect des obligations qui incombent aux municipalités en ce sens.



M^e Stéphane Reynolds
Avocat associé
(MBA, Ad. E)



M^e Roxanne Tremblay
Avocate



Jeudi 13 juin 13 h 45 à 15 h (75 minutes)

Comment une municipalité peut récupérer 100 % de la TVQ ?

Savez-vous qu'il est possible de convertir une dépense municipale en dépense d'entreprise permettant ainsi le remboursement de la TVQ à 100 % ? Cette présentation vous outillera afin de maximiser la récupération de la TVQ sur les dépenses municipales, contribuant ainsi à l'augmentation de la richesse de la municipalité et à une planification fiscale plus efficace.



M^e Jacques Ethier, LL.B., M. Fisc.

ÉTHIERAVOCATS^{INC.}

Jeudi 13 juin 13 h 45 à 15 h (75 minutes)

Projet de loi 22 – Une nouvelle ère en matière d'expropriation (et d'expropriation déguisée)

Suite à l'adoption du nouveau Projet de loi 22, un suivi des développements récents en matière d'expropriation s'impose. En effet, les différentes modifications apportées par cette réforme soulèvent de nombreuses questions au niveau de son application. La présente conférence tentera donc de répondre à certaines de ces questions et, notamment, celles en matière d'expropriation déguisée.



M^e Thomas Rainville
Avocat

DUNTON RAINVILLE
AVOCATS et NOTAIRES
LA FORCE D'UNE PASSION

Jeudi 13 juin

Jeudi 13 juin 15 h 15 à 16 h 30 (75 minutes)

Les camps de jour et l'intégration des enfants avec des besoins particuliers : les obligations et les solutions des municipalités

Les municipalités administrant des camps de jours (ou des terrains de jeux) peuvent fréquemment se retrouver à devoir intégrer des enfants en situation de handicap physique ou psychologique. La volonté de les intégrer est là, mais comment tenir compte aussi des enjeux financiers et de manque de personnel spécialisé? Comment les municipalités doivent-elles se gouverner afin de traiter ces inscriptions de manière non discriminatoire, en conformité avec la Charte québécoise des droits et libertés? Jusqu'où les municipalités doivent-elles accommoder ces enfants? Peuvent-elles les référer à des camps spécialisés? Doivent-elles engager des ressources spécialisées? Cet atelier aura pour objectif de répondre à ces questions, mais également d'informer les municipalités sur les outils à mettre en place pour éviter la discrimination.



M° Benjamin Bolduc
Avocat



M° Olivier Arseneau
Avocat

TREMBLAY BOIS
AVOCATS

Jeudi 13 juin 15 h 15 à 16 h 30 (75 minutes)

Communiquer la gestion du changement au sein d'une équipe municipale

Détails à venir



M^{me} Annie Fernandez
Présidente

fernández
relations publiques

Jeudi 13 juin 15 h 15 à 16 h 30 (75 minutes)

La responsabilité criminelle et pénale des organisations municipales

Parmi les nombreuses responsabilités qui incombent aux directeurs généraux des organisations municipales, la SST est souvent une de celles qui passent en dernier. Pourtant, des accusations criminelles et des peines d'incarcération sont possibles pour les dirigeants en cas d'accident grave découlant de manquements aux lois et règlements. Apprenez-en davantage sur vos responsabilités SST en tant que dirigeants.



M. Stéphane Boucher



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Mutuelle SST

Jeudi 13 juin

Jeudi 13 juin 15 h 15 à 16 h 30 (75 minutes)

Fiducie d'utilité sociale : vers un modèle innovant au service de la population

Devant les enjeux importants auxquels font face les municipalités, la recherche de modèles innovants peut être une solution. Bien que les fiducies d'utilité sociale existent en droit québécois depuis un certain nombre d'années, elles n'ont pas été utilisées outre mesure depuis. Il existe actuellement quelques exemples qui nous permettent aujourd'hui d'en saisir davantage les utilités.

Par l'analyse d'exemples concrets ou en développement, nous pourrions comprendre les avantages indéniables de ce modèle innovant en réponse aux enjeux environnementaux et sociaux, par exemple, en matière de conservation écologique ou en matière de logement.

Cette conférence veut sensibiliser les acteurs municipaux à réfléchir la propriété autrement, en mettant l'affectation d'un bien au centre de sa définition, au bénéfice de la collectivité au lieu de l'intérêt purement privé.



M^e Simon Letendre
Avocat



M^e Annie-Claude Bérubé
Avocate



Jeudi 13 juin 15 h 15 à 16 h 30 (75 minutes)

Augmentez votre productivité grâce à l'IA

Cette formation vise à rendre accessibles les concepts fondamentaux de l'intelligence artificielle (IA), en offrant une compréhension pratique de son application dans les tâches quotidiennes. Nous explorerons les diverses possibilités offertes par l'IA et examinerons également les services disponibles, tout en abordant les enjeux légaux associés.

Principaux points abordés :

- Compréhension de l'IA : Démystification des concepts généraux
- Services IA : Exploration des différentes solutions et services d'IA disponibles
- Application pratique : Comment intégrer l'IA de manière efficace dans vos tâches quotidiennes pour une productivité accrue.
- Enjeux légaux et autres : répondre aux questions fréquentes



M. Martin Gagnon
Directeur de l'exploration technologique



Vendredi 14 juin

7h30 à 8h30

Déjeuner

Vendredi 14 juin 8 h à 9 h 30 (1 h 30)

Quiz juridique pour les DG : testez vos connaissances !

Dans une formule décontractée, nous posons ouvertement de courtes questions qui se répondent par vrai ou faux et les participants votent selon ce qu'ils croient la bonne réponse. Nous faisons ensuite un retour sur la question et donnons la bonne réponse avec les motifs qui la sous-tendent et formulons aussi certaines recommandations. Les questions touchent plusieurs sujets d'intérêts pour les directeurs généraux.



M^e Martin Bouffard
Avocat



M^e Patrick Beauchemin
Avocat

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Vendredi 14 juin 9 h 45 à 11 h 30 (1 h 45)

Revue de la jurisprudence de la dernière année

Plusieurs jugements et décisions des tribunaux, en droit municipal, ont une influence sur votre travail de direction. Le fait de les connaître vous sensibilisera aux actions à privilégier, tout en portant votre attention sur les gestes à éviter. Durant cette conférence, nous nous attarderons à quelques cas susceptibles de vous être utiles.



M^e Pier-Olivier Fradette
Avocat



M^e Daniel Bouchard
Avocat

Lavery